

## ACTUALITÉS

### **POUR TOUJOURS PLUS DE PROXIMITÉ ET D'EFFICACITÉ : La nouvelle procédure pour les demandes de subvention du Conseil Régional PACA.**

Dans un souci d'efficacité et de proximité, La Région vous propose le "document d'aide à l'établissement d'un dossier de demande de subvention". Ce formulaire vous indique les documents que vous devez nécessairement fournir. Votre demande n'en sera que mieux et plus rapidement étudiée.

Les demandes de subvention doivent **IMPERATIVEMENT** être enregistrées par la cellule subventions **AVANT** que l'opération qu'elles sont sensées financer n'ait débuté.

Si une opération débute le 01/02/2008, la demande devra parvenir à la cellule subvention au plus tard le 30/01/2008 (si l'action démarre le 1 février, les demandes doivent arriver au plus tard le 28/02/2008 et ainsi de suite...).

D'autre part, les demandes de subvention doivent être accompagnées des comptes financiers du dernier exercice approuvé ainsi qu'un état arrêté des comptes de l'exercice en cours.

Le respect de ces deux conditions est absolument **IMPERATIF** pour que les demandes de subvention soient recevables.

**IMPORTANT : ne plus envoyer** les dossiers de demande de subvention aux services concernés **mais uniquement à la CELLULE SUBVENTIONS !!!!**

Enfin, les antennes départementales de la Région ont la possibilité de recevoir les dossiers en direct et de leur affecter un numéro d'enregistrement. Si les demandes y sont déposées, les dossiers seront enregistrés automatiquement, faisant ainsi gagner quelques jours de traitement.

Vous pouvez consulter et télécharger le dossier de demande de subvention sur le site du Conseil Régional PACA : [www.regionpaca.fr/index.php?id=431](http://www.regionpaca.fr/index.php?id=431)

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter les agents de la "Cellule vie associative" : 04 91 57 53 13 ou [info@regionpaca.fr](mailto:info@regionpaca.fr)**

### **L'équipe de Sport Objectif Plus se dote d'une nouvelle compétence !**

Fanny PLANCHE, chargée de développement et d'ingénierie associative fraîchement arrivée le 3 décembre 2007 à Sport Objectif Plus.



Après 16 ans d'existence, Sport Objectif Plus tel un « adolescent », se pose des dizaines de questions : comment mieux répondre aux besoins des associations, comment soutenir la professionnalisation des acteurs associatifs, comment mieux communiquer pour valoriser notre outil dans l'accompagnement des associations d'utilité sociale ?

Voici les principales missions qui m'ont été confiées par le Président Fred SINGLE et son équipe depuis plus d'un mois.

Après ma maîtrise en Management et Gestion des Entreprises, un premier stage d'une durée de 6 mois à Digne-les-Bains en 2004 dans une structure touristique (associative) validé dans le cadre de mon DESS en Tourisme Rural, je me suis retrouvée sur le marché de l'emploi.

Deux mois plus tard en 2005, l'Agence de Développement Touristique m'a offert ma première expérience professionnelle et je quittais ma chère Auvergne pour m'installer dans les Alpes de Haute-Provence. Cette expérience m'a apporté des connaissances sur la mise en place et le suivi de projets touristiques grâce à l'appui de l'Union Européenne.

Ma rencontre avec Sport Objectif Plus s'est faite par l'intermédiaire du service Bourse d'Emploi de l'Association qui m'a permis d'accéder à mon premier emploi. Le constat est le même dans tous les domaines d'activité des Alpes de Haute-Provence : Sport, animation, tourisme, culture, ... ! Il existe de nombreuses structures associatives, véritables mines d'or économique et vecteurs de lien social qui permettent de dynamiser et stimuler ce département que l'on se doit d'accompagner.

Voici les principales motivations de ma collaboration à Sport objectif Plus.

### **Dernière minute : Reconventionnement triennal du DLA**

Suite à la fin de la convention triennale 2005-2007, les partenaires viennent de nous renouveler leur confiance pour les trois prochaines années afin de pouvoir continuer à mettre en œuvre le Dispositif Local d'Accompagnement auprès des associations employeurs des Alpes de Haute Provence.

## LA RUBRIQUE DE SPORT OBJECTIF PLUS

### **UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORT ET ANIMATION : une solution pour l'emploi partagé dans les Alpes de Haute Provence...**

Sport Objectif Plus a deux missions essentielles : la professionnalisation des associations et la pérennisation et la mutualisation de l'emploi des filières sport, animation, socio-éducatif, loisirs, tourisme et culture.

Aujourd'hui, face à certaines mutations profondes, avec des contraintes juridiques et réglementaires (notamment celle de l'application de la convention collective nationale du sport), Sport Objectif Plus accompagnée de ses principaux partenaires\* a engagé un travail de réflexion sur la mise en place d'un dispositif et d'une procédure visant à optimiser le temps de travail de nos salariés, tout en favorisant la dynamisation des associations.

Le groupement d'employeurs (GE) semble être l'instrument le plus approprié pour répondre à ces besoins. C'est un outil juridique qui permet aux employeurs de se regrouper afin de salarier du personnel qu'ils n'auraient pas, seuls, les moyens de recruter. Il permet notamment l'embauche de sa-

sonniers ou de personnel que l'on ne peut employer qu'à temps partiel. Cette constitution en "GE" d'une partie des activités de Sport Objectif Plus se fera en trois temps forts. Une enquête auprès de nos salariés pour évaluer leurs besoins notamment en matière de mutualisation de leurs heures de travail éparses. Parallèlement, les employeurs associatifs seront mobilisés et sensibilisés sur l'utilité de mutualiser leurs moyens, donc les emplois morcelés qu'ils proposent tout en bénéficiant d'un allègement des procédures et formalités administratives liées à la fonction employeur. Enfin, la création du "GE" avec un groupe d'associations porteuses dans les domaines du sport et de l'animation sera opérationnelle dès le 1er juillet 2008.

**Pour tous renseignements complémentaires contactez Florence ABERLENC au 04 92 32 50 78**

*\*le cabinet ADRES (aide au développement), le Cabinet BARTHELEMY (conseil en droit du travail, sécurité sociale et Protection sociale), PROGET 04 (association de promotion et d'accompagnement des groupements d'employeurs) et le réseau national de Profession Sport.*